

Conférence sur le commerce et le développement

LA CINQUIÈME session du Conseil sur le commerce et le développement de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a eu lieu à Genève du 15 août au 9 septembre. Le Conseil, organe d'exécution de l'Organisation, dirige les travaux entre les séances plénières. Le Canada fait partie de ce Conseil composé de 55 membres et des quatre principaux comités organiques qui doivent lui faire rapport, notamment le Comité des produits de base, le Comité des produits manufacturés, le Comité des invisibles et du financement et le Comité du transport maritime. La délégation du Canada à la dernière session était dirigée par M. A. J. Andrew, ambassadeur du Canada à Stockholm, et se composait de représentants des ministres du Commerce, des Finances et des Affaires extérieures.

Cette session, la dernière avant la tenue de la deuxième conférence à New-Delhi en février et en mars de l'année prochaine (la première Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement a eu lieu à Genève en 1964), était donc d'une importance et d'un intérêt particuliers. Le Conseil avait pour tâche principale de préparer cette importante réunion qui fournira l'occasion de passer en revue le travail de l'organisation depuis son inauguration et d'étudier de nouvelles mesures en vue d'aider à résoudre les problèmes de commerce et de développement des pays en voie de développement. Le Conseil a résolu ces points encore en litige en ce qui concerne le texte du projet d'ordre du jour provisoire de la deuxième Conférence; il a aussi formulé des recommandations précises touchant l'organisation de la réunion à New-Delhi.

Ordre du jour provisoire

L'ordre du jour provisoire complet que le Conseil a présenté à la Conférence, reflète la grande variété de sujets dont s'occupe l'UNCTAD. Les principales questions à l'étude lors de la réunion de New-Delhi seront entre autres, les problèmes relatifs aux produits de base, y compris les techniques visant à stabiliser le marché international et les mesures destinées à assouplir les conditions du commerce des produits primaires; les mesures destinées à accroître l'exportation des produits ouvrés des pays en voie de développement et notamment la question de l'octroi par les pays industrialisés du régime préférentiel général à ces exportations; d'autres mesures pour aider le commerce des pays en voie de développement, y compris une récente proposition visant à établir un Centre commercial international mixte UNCTAD/GATT; enfin, des mesures propres à améliorer le volume et les modalités des ressources financières consacrées au développement.

Bien que le Conseil n'ait pas cherché à préciser officiellement à quels articles